

Charte d'engagement des partenaires



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

L'Agefiph, du fait de son expertise dans le champ de la compensation du handicap, a initié des premières démarches sur le sujet de la désinsertion professionnelle. Elle intensifie son action avec son nouveau plan stratégique 2023-2027 afin de réduire les risques professionnels et la perte d'emploi.

L'Agefiph mobilisera l'ensemble de son dispositif (moyen humain, moyen financier, soutien acteur/entreprise/bénéficiaire, accompagnement des entreprises privées), aux côtés des autres acteurs qui gravitent sur le champ du maintien et de la reconversion professionnelle afin d'ouvrir durablement l'emploi aux personnes handicapées en Martinique.

L'Agefiph, #activateurdeprogrès, renforcera également ses actions de sensibilisation auprès des entreprises privées et des référents handicap afin de les aider à garder leurs salariés évoluant dans le temps avec des restrictions d'aptitudes ou bien un handicap, voire avec une évolution de leur situation de handicap.

Les aides et prestations pourront être mobilisées pour tous les parcours professionnels de personnes en situation de handicap selon les règles en vigueur.

[EN SAVOIR PLUS](#)

CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien

OPÉRATEUR DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ

Le Cap emploi est un opérateur de placement spécialisé chargé de l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des employeurs qui les recrutent.

Cet opérateur accompagne les salariés, les agents, les travailleurs indépendants lorsqu'un risque de désinsertion professionnelle apparaît suite à la survenance et/ou l'aggravation d'un handicap dans le cadre du :

- **Maintien dans l'emploi** qui permet au salarié confronté à des difficultés à occuper son poste de travail, de conserver son emploi dans des conditions compatibles avec son état de santé et de poursuivre sa carrière professionnelle en écartant la menace de l'inaptitude
- **Maintien en emploi** qui est un processus d'accompagnement des personnes présentant un problème de santé avec un retentissement sur leurs capacités de travail, dans le but de les maintenir durablement en emploi
- **Conseil en évolution professionnel** qui est un processus d'appui auprès des actifs et permettant de faire le point sur sa situation professionnelle

[EN SAVOIR PLUS](#)



Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

Son action concerne les trois Fonctions publiques :

- la **Fonction publique territoriale** (communes, départements, régions...),
- la **Fonction publique hospitalière**,
- la **Fonction publique d'Etat**.

Le FIPHFP intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité numérique.

Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :

- le **recrutement** et l'insertion professionnelle,
- la **formation** et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,
- le **maintien dans l'emploi** des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle,
- l'**accessibilité de l'environnement numérique**,
- la **sensibilisation** du collectif de travail aux questions du handicap.

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : **impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi** au sein des trois Fonctions publiques.

[EN SAVOIR PLUS](#)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MARTINIQUE



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

Le CDG Martinique est un outil d'expertise au service des acteurs territoriaux de la gestion des ressources humaines et la porte d'accès à l'emploi public territorial.

L'engagement du CDG MARTINIQUE en faveur du maintien dans l'emploi des agents territoriaux s'inscrit dans le cadre des conventions de partenariat que l'établissement a signées avec le FIPHFP et l'opérateur de placement spécialisé CAP EMPLOI MARTINIQUE en 2010.

C'est au pôle Prévention Santé Sécurité au Travail que revient la mission de conseiller et d'accompagner les employeurs territoriaux au maintien dans l'emploi de leurs collaborateurs en situation d'inaptitude pour raison de santé ou de handicap via le service Insertion Maintien dans l'Emploi Handicap Reclassement (IMEHR). Ce service coordonne une équipe pluridisciplinaire réunie en commission technique (médecins du travail, assistante sociale, ergonomes, conseiller et référent handicap, préventeurs, conseillers en évolution professionnelle) avec pour objectif d'analyser les situations présentées et de définir, pour chaque agent concerné, un plan d'accompagnement individualisé et adapté.

[EN SAVOIR PLUS](#)



OPÉRATEUR DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'APEC est l'opérateur du CEP (conseil en évolution professionnelle) des cadres qui les accompagne de manière collective ou individuelle en leur proposant notamment un entretien d'analyse et du besoin avec un.e consultant.e.

Cet opérateur accompagne les cadres de manière collective ou individuelle en leur proposant notamment un entretien d'analyse et du besoin avec un.e consultant.e et un accompagnement sur mesure et confidentiel qui prend en compte la situation actuelle, l'objectif, les spécificités et acteurs locaux pour la mise en oeuvre. L'objectif du CEP est d'aider le cadre à préparer son avenir professionnel (et cela passe par?) :

- Faire un point sur la situation professionnelle
- Construire un projet professionnel
- Préparer sa reconversion
- Développer ses compétences en se formant
- Créer son activité

Le CEP vous permet de prendre du recul avec un consultant de notre réseau, sur votre situation professionnelle, vos aspirations, de faire des choix éclairés en fonction de vos compétences actuelles ou à développer.

[EN SAVOIR PLUS](#)



Conformément à l'article L.6323-17-6 du Code du travail, une Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR), agréée par arrêté ministériel, a été créée, dans chaque région par les partenaires sociaux depuis le 1er janvier 2020 ; dénommée Transitions Pro.

L'Association Transitions Pro Martinique est dotée d'un conseil administration, composé de représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles ; employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, elle est notamment chargée d'assurer la gestion des Projets de transition Professionnelle des salariés su secteur privé.

Les principales missions de Transitions Pro Martinique sont les suivantes :

- Assurer la gestion des Projets de Transition Professionnelle des actifs en emploi, mentionnés aux articles L. 6323 du Code du travail, à savoir instruire les demandes de prise en charge des Projets PTP des salariés,
- Vérifier le caractère réel et sérieux du Projet de reconversion des démissionnaires, mentionné au paragraphe 2° du II de l'article L. 5422-1 du code du travail, pouvant bénéficier de l'assurance chômage,
- Promouvoir et déployer les certifications Cléa, par délégation de l'Association nationale pour la Certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution Professionnelle (certif Pro) et organiser et tenir les jurys paritaires de validation en région.

[EN SAVOIR PLUS](#)



L'A.A.R.P.H.A. (Association d'Aide à la Réinsertion des Personnes Handicapées suite à des Accidents) est une structure gestionnaire

Dans le cadre du maintien en emploi, 4 dispositifs sont proposés :

- Le **Dispositif d'Emploi accompagné (D.E.A)** qui permet aux travailleurs handicapés, sur décision de la CDAPH et en complément d'une décision d'orientation, de bénéficier d'un accompagnement médicosocial et d'un soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail
- L'**Etablissement et service de Préorientation (ESPO)** qui accompagne la personne pendant plusieurs semaines dans l'élaboration d'un projet professionnel adapté à ses aptitudes et ses aspirations
- L'**Unité d'Évaluation de Ré-entraînement et d'Orientation Sociale (UEROS)** qui accueille des travailleurs reconnus handicapés et qui rencontrent des difficultés pour s'orienter professionnellement. Elle évalue ou valide un projet professionnel à partir des aptitudes et des capacités de la personne
- L'**Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP)** qui accompagne toute personne reconnue en situation de handicap à une réadaptation professionnelle, en lui facilitant l'accès à une formation diversifiée et qualifiante de son choix, en milieu ordinaire

EN SAVOIR PLUS



La Maison Martiniquaise des Personnes en situation de handicap (MMPH) est un lieu unique d'accueil, d'orientation et d'ouverture de droits pour les personnes handicapées et leur famille.

Mise en place et animée par la Collectivité Territoriale de Martinique, elle associe : la CTM, les services de l'État, les organismes de Protection Sociale (CGSS M, CAF) et des Associations représentant les personnes handicapées.

Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.

La MMPH est compétente pour évaluer les demandes et attribuer les prestations suivantes :

- La **Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** qui permet l'accès à un ensemble de mesures mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- L'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** qui est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources, accordée sur décision de la CDAPH
- La **Prestation de compensation du handicap (PCH)** qui est une aide financière versée par la Collectivité Territoriale de Martinique, permettant de couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie. Celle-ci comprend 5 formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière

La MMPH s'engage à évaluer dans les meilleurs délais, les droits et/ou prestations auxquelles pourraient prétendre les personnes ayant déposé un dossier de demandes à la MMPH, accompagnées par une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle ou un service de prévention et de santé au travail.

EN SAVOIR PLUS

La plateforme régionale d'oncologie de Martinique est un organisme public administratif d'expertise sanitaire, sociale et médico-sociale en cancérologie. Opérateur de l'agence régionale de santé, elle a pour mission de coordonner les actions de lutte contre le cancer sur l'ensemble du territoire martiniquais.

La PROM assure les missions suivantes :

- Appui et d'expertise à destination d'institutions publiques et privées engagées directement (ou indirectement) dans la lutte contre le cancer
- Mise en œuvre et coordination de tous les dispositifs transversaux aux dépistages, à la prise en charge des patients et à l'accompagnement de leurs proches
- Expérimentations territoriales pour la sécurisation des parcours de soins, appui à la conception et la mise en œuvre de programmes innovants de la prévention à l'après-cancer ainsi que l'accompagnement des acteurs au moyen d'une dynamique d'animation territoriale au plus près des lieux de vie et/ou d'expression des bénéficiaires

La PROM a mis en place un Guichet Unique Cancer Emploi de Martinique (GUCEM). Le GUCEM permet aux employeurs, aux salariés et aux entrepreneurs de s'informer et de bénéficier d'un accompagnement coordonné en ce qui concerne l'amélioration de l'accès, du maintien et du retour en emploi des personnes atteintes de cancer mais également leurs proches aidants. Ce dispositif procède d'une méthode partagée avec les partenaires et un ensemble de procédures innovantes d'appui et d'accompagnement. Il est également prévu des articulations institutionnelles spécifiques pour simplifier l'instruction des dossiers et faciliter la réponse.

Cela fait que le GIP PROM est un acteur incontournable sur la thématique cancer et emploi en Martinique.

EN SAVOIR PLUS

Contacts



0596 71 24 66



antilles-guyane@agefiph.asso.fr



Nadine.Montbrun@caissedesdepots.fr



0891 15 03 57



[Formulaire contact](#)



0596 59 14 15



direction.aarpha@orange.fr



0696 29 90 20



Ericka.rose-adelaide@gip-prom.fr



0596 50 43 01



informations@capemploi972.com



0596 70 08 86



info@cdg-martinique.fr



0596 38 29 42



info@transitionspro-martinique.fr



0596 70 09 95



contact@mdph972.fr